



120 A rue d'Octavéon
26750 Châtillon Saint Jean
04 75 45 31 15
mairie@chatillonsaintjean.fr

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du 7 juillet 2022

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du Code général des collectivités territoriales, la liste des délibérations, examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune, dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le conseil municipal. Les délibérations sont consultables en mairie aux heures et jours d'ouverture au public.

<p>Délibération du Conseil municipal n° 2022.021 du 7 juillet 2022 approuvant la modification n° 2 du Plan local d'urbanisme de Châtillon-Saint-Jean</p> <p><i>La modification n° 2 du Plan local d'urbanisme (PLU) a pour objectif d'adapter le règlement écrit et graphique et les orientations d'aménagement des zones UA et UD autour de l'espace Gérin, afin de structurer les espaces publics et faciliter l'implantation de logements ; de modifier le règlement écrit de la zone A, afin d'y intégrer les dispositions de la Loi ELAN et de préciser les occupations du sol autorisées dans le secteur de carrière ; de modifier le règlement écrit de la zone UJ, afin d'assouplir les dispositions concernant le stationnement et la pente des toits pour l'extension des bâtiments existants.</i></p>	Approuvée
<p>Délibération du Conseil municipal n° 2022.022 du 7 juillet 2022 attribuant le marché d'études pour la réalisation des schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie</p> <p><i>La législation impose aux communes une planification de défense contre l'incendie. Une convention signée le 31 août 2021 associe Châtillon-Saint-Jean et 18 autres communes drômoises au Syndicat des eaux de l'Herbasse autour d'un groupement de commande visant à élaborer un schéma directeur</i></p>	Approuvée

<p><i>d'alimentation en eau potable et des schémas communaux de défense extérieure contre l'incendie des communes, conformément aux obligations légales sur la défense contre l'incendie.</i></p>	
<p>Délibération du Conseil municipal n° 2022.023 du 7 juillet 2022 portant approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2021</p> <p><i>Le rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable est présenté au Conseil municipal conformément à l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales.</i></p>	Approuvée
<p>Délibération du Conseil municipal n° 2022.024 du 7 juillet 2022 relative au versement d'une subvention exceptionnelle au Rugby Club Châtillon</p> <p><i>Le RCC a été qualifié en quart de finale de France. Le président du Club, Philippe Layeux, a sollicité de la part de la Commune une subvention exceptionnelle pour aider le Club à financer ses déplacements en autocar. Le Conseil municipal a accordé une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000 euros.</i></p>	Approuvée

Châtillon-Saint-Jean, le 8 juillet 2022,

Le Maire

Daniel Barruyer

